

Informations pour nos éleveurs concernant l'examen des yeux pour les maladies oculaires héréditaires

L'enregistrement des maladies oculaires héréditaires chez le chien s'effectue désormais via une plateforme en ligne. L'objectif est un enregistrement uniforme des maladies oculaires héréditaires à l'échelle européenne. Après avoir passé l'examen des yeux, vous recevrez un certificat ECVO. Désormais, ce certificat sera créé uniquement via une zone de connexion protégée sur la nouvelle plateforme en ligne. En tant que propriétaire/éleveur de chiens, vous recevrez le certificat par email et dans votre compte utilisateur 24 heures après l'examen. La condition préalable est que vous vous inscriviez sur la plateforme en ligne, c'est-à-dire que vous créiez un compte utilisateur.

Cela se passe comme ceci :

1. Accédez au site web suivant : <https://ecvo.origin.no>
2. Inscrivez-vous pour l'examen ECVO : vous devez cliquer sur le bouton « s'inscrire à l'examen ECVO »
3. Choisissez le pays : Suisse
4. Cliquez sur le bouton « enregistrer un nouvel utilisateur » et indiquez votre adresse e-mail
5. Vous allez recevoir un lien pour l'enregistrement dans votre boîte mail. Cliquez sur « confirm and continue » (confirmer et continuer)
6. Saisissez un mot de passe et confirmez-le. Votre compte utilisateur est créé. Si vous enregistrez un chien à l'avenir, rendez-vous directement sur « se connecter ».
7. Par la suite, introduisez les données de votre chien pour l'examen oculaire (remplissez le formulaire online).
8. Saisissez ensuite les coordonnées du propriétaire (ou de l'éleveur si vous le souhaitez). Vous décidez si ces données doivent être visibles ou non sur le certificat ECVO et/ou pour le club de race.
9. Sélectionnez l'examineur souhaité (vétérinaire) et cliquez sur « soumettre ». Vous et l'examineur que vous avez choisi recevrez alors le code d'enregistrement avec les coordonnées de votre chien.
10. Pour chaque examen complémentaire, enregistrez votre chien ou d'autres chiens via votre compte utilisateur depuis chez vous. Vous recevrez le code d'enregistrement. L'examineur que vous sélectionnez recevra également les données de votre chien via ce code d'enregistrement. **Vous devez ensuite prendre rendez-vous avec l'examineur ou dans la clinique correspondante.**
11. **Si vous souhaitez que les résultats de l'examen continuent d'être envoyés directement au CSCN, vous devez le sélectionner dans la zone de connexion. Dans le cas contraire, vous devez remettre vous-même le certificat ECVO au club de race si nécessaire.**

En cas de questions je reste à votre disposition : zuko@sknh.ch